

Rénover votre logement ...

L'OPAH-RU est un programme partenarial de réhabilitation des centres anciens et de lutte contre l'habitat dégradé. Il permet d'aider financièrement les propriétaires privés occupants ou bailleurs dont le projet se situe dans le périmètre défini par la convention (centre ancien, faubourg Victor Hugo, quartier Saint Michel). Les trois principaux objectifs du programme portent sur : la rénovation de logements dégradés, la rénovation énergétique, l'adaptation de logements au maintien à domicile. La Commune d'Apt et ses partenaires ont lancé ce programme pour une durée de 5 ans.

Vous êtes propriétaire occupant ?

Vous souhaitez ...

- Faire des travaux d'économie d'énergie pour un gain énergétique supérieur à 35 % (isolation, système de chauffage, eau chaude sanitaire, menuiseries, ...)
- Adapter votre logement au maintien à domicile
- Le mettre aux normes d'habitabilité

Propriétaire ou usufruitier du logement, vous souhaitez faire des travaux dans votre résidence principale. Vous pouvez bénéficier d'une aide jusqu'à 80 % du montant TTC des travaux (en fonction de vos ressources, de l'état de votre logement et de l'engagement d'occuper le logement au moins 6 ans après la fin des travaux).

Vous êtes propriétaire bailleur ?

Vous souhaitez ...

- Réhabiliter votre logement (occupé ou vacant) permettant un gain énergétique de 35 % (isolation, système de chauffage, eau chaude sanitaire, menuiseries, etc.) et l'atteinte à minima de l'étiquette énergétique D
- Le mettre aux normes (électricité, plomberie, toiture)
- Améliorer sa performance énergétique
- L'adapter à la perte d'autonomie

Vous vous engagez à louer, en résidence principale, à des ménages sous conditions de ressources. Une convention signée avec l'ANAH pour 9 ans ouvre droit à une déduction fiscale sur vos revenus.

Vous pouvez bénéficier de subventions pour les travaux des logements et d'avantages fiscaux sur les revenus locatifs (sous condition de loyers).

Vous êtes copropriétaire dans le centre ancien ?

Vous souhaitez ...

- Réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique supérieur ou égal à 35
- Réaliser des travaux lourds.

L'opérateur en charge du suivi-animation peut également vous accompagner dans la structuration administrative, réglementaire et juridique de votre copropriété ou réaliser un diagnostic technique comportant des préconisations et une évaluation des coûts de travaux.

La marche à suivre ...

Ne commencez pas les travaux avant les accords de subventions et ne signez aucun devis !

- 1** Contact avec l'Equipe SOLIHA 84 par téléphone, par mail ou rendez-vous aux permanences de l'Equipe (appels et services gratuits) ;
- 2** Un technicien SOLIHA 84 se rend à domicile et effectue un diagnostic personnalisé, gratuit, sans engagement ;
- 3** Un conseiller SOLIHA 84 vous aide à monter les dossiers de demande de subventions ;
- 4** L'Anah et la commune d'APT vous notifient par courrier l'accord d'attribution de la subvention ;
- 5** Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux. Le versement des subventions se fait sur présentation des factures. Les travaux (pose et fourniture) doivent être réalisés par des artisans qualifiés RGE.

Des subventions possibles de l'Anah, du Département, de la Région et de la commune d'Apt. Plus de 80 logements pourront être réhabilités dans le cadre de ce dispositif d'envergure.

OPAH-RU D'APT

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN | 2021-2026

Contact

SOLIHA HABITAT
ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA 84
17 place du marché
84510 CAUMONT-SUR-DURANCE
04 90 23 12 12
solihavaucluse@solihha.fr

Plus d'infos sur :
www.vaucluse.solihha.fr
www.appt.fr

Permanence téléphonique :
tous les jeudis 8h-12h, 13h-17h
Soliha 84 :
Aurélien SAUSY
04 90 23 12 12
a.sausy@solihha.fr

Permanence hebdomadaire sur place :
tous les mercredis après-midi 13h30-16h30
14 place Carnot à APT
(Sur rendez-vous)

**Propriétaires occupants
ou Bailleurs**

**BESOIN D'AIDES
POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT ?**

La commune d'Apt et ses partenaires vous accompagnent
dans votre projet de rénovation. Des subventions jusqu'à
80 % du montant des travaux !

SOLIHA 84
opérateur conseil
en charge du suivi
et de l'animation
de l'OPAH-RU
d'Apt



- Un accompagnement technique, financier et administratif gratuit
- Des aides financières et fiscales